

Chapitre : EMC2 – Vivre ensemble au collège

Mots de vocabulaire à maîtriser : Harcèlement, Discrimination, Racisme, Laïcité, Prosélytisme, Athéisme.

Repères historiques à connaître :

- La laïcité dans les écoles publiques en 1882,
- Loi de séparation de l'Église et de l'État le 9 décembre 1905,
- Charte de la laïcité : 2013.

Résumé de la 1 ^{ère} partie	Résumé de la 2 ^e partie	Résumé de la 3 ^e partie
<p>Le vivre-ensemble correspond à un ensemble de comportements qui permettent à tous de s'épanouir, il passe forcément par l'établissement de règles afin que personne n'abuse de ses libertés.</p> <p>D'un point de vue juridique, le harcèlement se définit comme une violence (verbale comme physique) répétée envers une personne ou un groupe de personnes isolé. Le harcèlement peut prendre différentes formes : physique, verbal, sexuel, cyber-harcèlement (via les réseaux sociaux par exemple). Le harcèlement scolaire touche 1 enfant sur 10, soit environ 700 000 jeunes. Les conséquences d'un harcèlement sont nombreuses : perte de confiance, troubles psychologiques, décrochage scolaire, dépression... Si l'on est témoin d'une personne se faisant harceler, il faut tenter de rompre son isolement, la soutenir, la pousser à rechercher de l'aide... Si l'on est victime de harcèlement, il faut se confier à un adulte ou l'on peut appeler le numéro d'aide : 3020...</p> <p>Le harcèlement est illégal, il est puni par la loi, tout dépend de l'âge du harceleur, mais cela peut aller jusqu'à une peine de prison et une amende.</p>	<p>La discrimination désigne l'action de mettre à l'écart, de traiter différemment une personne ou un groupe de personnes selon des critères. La discrimination est sévèrement punie par la loi en France. Une personne à qui l'on refuserait l'accès à un lieu car il souffre d'un handicap est victime d'une discrimination. Elle peut alors porter plainte ou faire appel au défenseur des droits. Lorsque la discrimination se fait sur des critères religieux, de couleur de peau ou d'ethnie (d'origine), on parle de racisme.</p> <p>Certaines discriminations portent des noms spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none">- Discriminations envers une personne de religion juive : antisémitisme- Discriminations envers une personne homosexuelle : homophobie- Discriminations envers une personne de religion musulmane : islamophobie- Discriminations envers une personne car c'est une femme (ou un homme) : sexisme. <p>Le vivre-ensemble passe par un esprit de tolérance. La tolérance consiste à faire le constat que des différences existent entre les êtres humains et qu'elles s'imposent à nous qu'on le veuille ou non. Bien sûr personne ne doit être traité différemment en raison de ces différences. C'est condamné par la loi car source d'injustice, d'une mauvaise estime de soi. Les discriminations peuvent parfois dégénérer dans la haine de l'autre car il est différent de moi.</p>	<p>Parmi les principes qui s'imposent à nous pour favoriser le vivre-ensemble dans les écoles, la laïcité et l'un des plus importants. La laïcité, c'est d'abord la liberté de conscience : nous sommes libres de croire ou de ne pas croire (athéisme) en une religion. La religion est donc confinée à notre vie privée. En conséquence, toutes les religions sont en France à un égal niveau. L'État français ne favorise aucune religion, il est neutre. En France, par l'action de Jules Ferry, les établissements scolaires sont devenus laïcs en 1882. La loi du 9 décembre 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État fait que la République française entière devient laïque. L'État ne finance plus aucune religion. En 2013, un texte important, la Charte de la Laïcité, est venue rappeler les obligations de tout le monde dans les établissements scolaires. Ainsi les enseignements sont laïques et nul ne peut invoquer des raisons religieuses pour ne pas faire certaines activités scolaires.</p> <p>En France, la laïcité s'applique selon trois grands principes :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'égalité : quelque-que-soit sa religion tous les citoyens sont égaux devant la loi.- La liberté : celle de croire ou de pas croire, de changer de religion, d'exprimer sa ou ses convictions religieuses (sans tomber dans le prosélytisme : attitude qui cherche à convaincre de manière très insistante, parfois de manière forcée, que l'on doit croire en telle ou telle religion).- La neutralité de l'État : il ne peut pas vous imposer une religion ou de ne pas croire et toutes les personnes qui travaillent pour lui doivent être neutres.